

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

### **PRESENTS:**

**Elus municipaux :** Annick DEFAYE (Co-Présidente Éluë), Franck MICHEL, Jacques TAPIN, Christophe POIRIER et Amaury BREUILLE, Adjointes au Maire.

**Membres conseil de quartier :** Marylène FOURNIER (Co-Présidente Habitante), Jean-Jacques ACHARD, Philippe AUBINEAU, Marie-Cécile BALOGÉ, Michel BARRE, Arlette ESTOUP, Dominique FAUCHER, Henry GARNAUD, Stéphanie GILA, Gérard GOY, Marie-Joséphine GOY, Marie-Paule MILLASSEAU, Claude RAYMOND, Pascale RIVAUD, Claudette SIMONNET, Pierre VALENTIE, Michèle VALIN, Christine UBERTI, Roselyne VILLEMUR.

**Excusés :** Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire, Elisabeth BEAUVAIS, Conseillère municipale, Marc BILLARD, Joël CHATE, Claude DUCORNETZ, Eric FOUCAUD, Magali HAUTENAUVE, Odile HILLERET-MENARD, Thierry HOSPITAL, Régis MOINARD, Bernard PENICAUD, David PICARD, Marie-Françoise PRONOST, Stéphane RAYNEAU, Laurent SARRAUD, Jean-Claude SIGOIGNE,

**Agents municipaux :** Sophie VAUCELLE, Mairie de quartier de Goise-Champommier-Champclairot, Bénédicte GABRIEL, Direction Vie participative.

**Public :** 30 personnes + 1 journaliste

----

Accueil des participants par les co-présidentes. Marylène FOURNIER rappelle l'ordre du jour :

**1/ Information sur la réorganisation de la direction « Accueil et Formalités citoyennes »**

**2/ Projet ouverture muret pour passage piéton et cyclable des rues F. Gaillard - Abbé de l'Épée, présentation de l'aménagement**

**3/ Point sur les projets des groupes de travail**

**1/ Vie quotidienne**

**2/ Vivre ensemble**

**3/ Aire de jeux de Massujat : Retour sur l'inauguration en images**

**4/ Écologie urbaine : Projet TECIVERDI arbres fruitiers + Troc Plantes**

**5/ Point sur le budget du Conseil de quartier**

**4/ Informations diverses d'actualité**

### **1/ Information sur la réorganisation de la direction « Accueil et Formalités citoyennes »**

A. DEFAYE remercie C. POIRIER, Adjoint au Maire en charge des droits et devoirs des citoyens, d'être présent pour assurer l'information sur la réorganisation de la direction « Accueil et formalités citoyennes ».

C. POIRIER rappelle les missions de la direction « Accueil et Formalités citoyennes » : elle est chargée de l'accueil général de la ville, physique et téléphonique, de la gestion de l'état civil, des élections et des affaires générales et de la coordination des mairies de quartier. Les évolutions réglementaires ainsi que les différentes directives de l'État ont induit une fréquentation très en hausse en 2009 et 2010 à l'hôtel administratif.

Les mairies de quartier ont ouvert leurs portes en 2000, dans l'objectif de permettre aux usagers de faire des démarches administratives au plus près de chez eux et d'accéder aux informations de tous ordres. Elles sont ouvertes par demi journée, toute l'année, exceptées les mairies du Clou Bouchet et de la Tour Chabot ouvertes toute la journée.

#### **Les mairies de quartier en quelques chiffres :**

- 8 mairies de quartier
- 9 agents d'accueil et une chef de service
- 1 agent par structure sauf au Clou Bouchet et à La Tour Chabot : 2 agents
- 48 demi journées d'ouverture par semaine
- 30 400 usagers fréquentent les mairies de quartier (en 2009) dont :
  - 25 100 dans les mairies de quartier du Clou Bouchet, de la Tour Chabot et de Saint Liguairé soit près de 80% de la fréquentation totale
  - 5 300 dans les 5 autres sites (Saint Florent, Goise-Champommier-Champclairot, Brizeaux, Sainte Pezenne et Souché), soit entre 4 et 5 visites par jour et par mairie.

#### **Rappel de la différence entre mairie de quartier et mairie annexe**

Les mairies de quartier ont 2 grandes missions :

- les formalités citoyennes
- l'écoute de proximité.

En tant que mairie de quartier, et non mairie annexe, elles ne disposent pas d'élus présents ni d'officiers d'état civil. Les mairies de quartier ne permettent donc qu'une navette entre les quartiers et l'hôtel de ville, l'accueil central.

#### **Les constats**

Aujourd'hui, les missions confiées aux mairies de quartier s'amenuisent. Tout d'abord, l'Etat a décidé de centraliser les demandes de passeport afin d'éviter les pertes ou usurpations de documents officiels et pièces administratives. En 2010, seulement 15 bornes biométriques permettent de réaliser les passeports dans le département des Deux Sèvres. Trois existent à Niort : 1 au Clou Bouchet et 2 à l'hôtel de ville.

Prochainement ce sont les cartes nationales d'identité (CNI) qui seront impactées. Il n'est pas impossible que, d'ici moins de deux ans, le dépôt de CNI soit aussi centralisé. Avec ces missions en moins, la fréquentation des mairies de quartier a baissé petit à petit.

C. POIRIER rapporte les chiffres en termes de fréquentation. En 2009, 30 500 usagers ont fréquenté les mairies de quartier que ce soit par téléphone ou en direct. Les mairies de quartier de Tour Chabot-Gavacherie, Clou Bouchet et Saint Liguairé (avec le statut particulier de mairie de quartier intégrant une agence communale postale) représentent 80% du total, soit 24 000 passages.

Les cinq mairies de quartier restantes représentent donc environ 7 500 passages, soit 4 à 5 visites par jour et par mairie de quartier. En comparaison, ce sont près de 50 000 usagers qui se sont présentés à l'hôtel central en 2009. C'est ce constat qui a poussé la majorité municipale à réorganiser la direction « Accueil et Formalités citoyennes ».

C. POIRIER tient à rappeler un point important : aucune suppression de poste ne sera effective et les agents des cinq mairies de quartier citées ci-dessus seront réaffectés en mairie centrale. L'idée est d'offrir un service plus adapté aux pratiques actuelles des Niortais.

C. POIRIER précise que la ville de Niort adapte son offre mais tient à consolider le lien social de proximité. Ainsi, plusieurs dispositifs vont être mis en place ou renforcés :

- Le service à domicile à l'attention des personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons de santé ou de handicap. Mise en œuvre pour l'instruction de certains dossiers nécessitant la présence de l'utilisateur tels que CNI, certificats de vie, ... cette offre sera développée et fera l'objet d'une campagne de communication ciblée auprès des associations ad hoc,
- Les prestations administratives ne seront plus dispensées dans 5 quartiers : Goise-Champommier-Champclairot, Brizeaux, Saint Florent, Sainte Pezenne et Souché. Les agents de ces mairies de quartier seront redéployés au sein de la direction « Accueil et Formalités citoyennes » afin de faire face à la montée en charge de l'activité à l'hôtel administratif,

- Les services en ligne, qui existent déjà dans de nombreux domaines (copies d'actes, livrets de famille, etc.) vont être développés en état civil, élections, etc.
- L'accès au parking « Espace niortais » est gratuit la première demi-heure pour les usagers de l'hôtel administratif, cet avantage va faire l'objet d'une campagne de communication,
- Les mairies de quartier les plus fréquentées vont développer leur offre de services notamment l'accès à Internet (pour les recherches d'emploi et les démarches administratives), la collaboration avec les partenaires associatifs et institutionnels et vont augmenter la fréquence de leurs navettes.

### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *A quelle date les 5 mairies fermeront-elles ?*

Les 5 mairies de quartier suivantes fermeront définitivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : Goise-Champommier-Champclairot, Brizeaux, Saint Florent, Sainte Pezenne et Souché.

- *Que vont devenir les lieux ?*

C. POIRIER répond que les affectations de ces lieux sont à décider par rapport aux nouveaux usages et besoins du quartier. Etant donné que le lieu préexiste, quelles pourraient en être les destinations ?

- *De plus, il est important de prendre en compte que même s'il n'y a plus de mairies de quartier, la vie, notamment via les Conseils de quartier continue. Peut-être serait-il envisageable de réfléchir au nom pour ce lieu ?*

A. DEFAYE propose que le Conseil de quartier soit force de proposition pour les nouvelles destinations et le nom de cet espace, tout en sachant qu'il restera le lieu des réunions de bureau et des commissions du Conseil de quartier.

M. FOURNIER, en tant que coprésidente habitante, indique qu'elle avait été informée en amont de la fermeture. Les 5 mairies de quartier qui vont fermer en janvier ne remplissent plus d'objectif de service public. En revanche, il est dommageable que les 3 restantes soient toutes implantées à l'ouest de la ville et enfin, depuis le renouvellement du Conseil de quartier en 2008, la mairie de quartier de Goise-Champommier-Champclairot a toujours été un objet de réflexion de la part du Conseil, dans l'objectif de faire connaître ce lieu, et ainsi d'en augmenter sa fréquentation.

- *Il est dommage que ces lieux, synonymes de proximité ferment prochainement. Les élus présents ont donné des raisons qui mettent en cause des décisions prises au niveau national, or la communication sur ces lieux est quasi-inexistante, ce qui peut largement expliquer les taux de fréquentation faibles.*

*De plus, pourquoi continuer à centraliser toutes les activités en centre-ville où il est impossible de circuler et de se stationner ? De plus en plus de Niortais quittent ce quartier pour s'installer en périphérie.*

J. TAPIN répond que sur chaque info-quartiers distribué dans les rues pour informer les riverains des travaux à venir dans leur secteur, on trouve les références de toutes les mairies de quartier, coordonnées, horaires d'ouverture, élu de référence,... De plus, la municipalité a tenté plusieurs démarches pour relancer l'activité des 5 mairies au faible taux de fréquentation.

C. POIRIER ajoute que lorsque l'Etat a transféré sa compétence de délivrance des papiers d'identité sur les communes, il n'y a pas eu de transfert de moyens financiers. Depuis que cette compétence relève des communes, plus de 30% des démarches enregistrées à Niort sont des demandes de citoyens qui n'habitent pas la commune.

F. MICHEL revient sur les questions concernant les difficultés de circulation en centre-ville qui ne s'avèrent pas vérifiées étant donné le taux de fréquentation de l'hôtel de ville pour les démarches administratives. De plus, le recensement 2010 démontrera que le nombre d'habitants en centre-ville augmente contrairement aux rumeurs qui circulent.

A. DEFAYE remercie C. POIRIER d'être venu informer le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot sur la situation des Mairies de quartier.

## **2/ Présentation du projet d'aménagement « ouverture muret pour passage piéton et cyclable » rues Gaillard – A. de l'Épée**

Depuis le début du nouveau mandat des Conseils de quartier de 2008, le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot travaille sur l'ouverture du muret qui sépare les rues Gaillard – A. de l'Épée, en vue de créer un cheminement sécurisé d'accès aux commerces, aux services et aux établissements recevant du public de Champclairot pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.

En juin dernier, il a été présenté le résultat d'une enquête auprès des riverains des 2 rues concernées sur le projet du Conseil de quartier. Les réponses ont mis en valeur la réticence des riverains de voir ces 2 rues fréquentées par les 2 roues motorisées, la crainte de perdre leur tranquillité.

Lors du Conseil de quartier du 23 juin dernier, les conseillers ont demandé au Bureau d'études voirie de la ville de proposer un aménagement d'ouverture du muret qui prenne en compte la demande des riverains. L'équipement proposé répond aux attentes :

- celle des conseillers : cheminement piéton sécurisé, accessible à tous et praticable par les cyclistes

- celle des riverains : impossibilité de passage des deux roues motorisées.

A. DEFAYE rappelle que l'ouverture de ce muret pour les piétons n'est absolument pas une préfiguration à une ouverture pour les voitures, qui irait à l'encontre du projet initial du Conseil de quartier.

Les riverains ont été invités à la réunion du Conseil de quartier par info-quartiers pour que la proposition d'aménagement leur soit également présentée.

Le Bureau d'études voirie prévoit par conséquent l'installation d'un équipement « U OSCILLANT OPTIMUM » avec PASS' VELOS (qui garantit l'accès des personnes avec vélo dans les zones interdites aux deux-roues motorisés), conforme aux préconisations pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cet équipement est reconnu pour le confort de son accessibilité notamment par ses dimensions.



La Direction des Vies participatives a pris contact avec des collectivités qui ont déjà installé un tel équipement sur leur territoire et le retour est très positif, en termes d'efficacité (l'accès aux deux roues est en effet impossible) et de robustesse du matériel. Il s'agit des communes de Chatellaillon et Esnandes (17), de Mazé (49) et de Pouzauges (85).

### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

Plusieurs riverains des 2 rues présents souhaitent exprimer leur point de vue :

- *Une majorité des résultats ressortait avec un avis contre l'ouverture du muret, malgré la consultation et les propos reportés au Conseil de quartier du 23 juin dernier, le projet a été poursuivi.*

Les co-présidentes répondent que le projet a été maintenu par le Conseil de quartier par souci de l'intérêt général tout en prenant en compte la demande de riverains. Cette ouverture permettra également aux riverains de l'impasse Abbé de l'Épée de se rendre aux commerces en toute sécurité.

- *Pourquoi engager un projet inutile alors qu'il est plus que nécessaire de rationaliser le budget ?*

J. TAPIN répond qu'ouvrir le muret entre ces 2 rues permet de créer un cheminement sécurisé efficace tout en évitant de lancer des grands travaux d'aménagement des rues V Haüy et Ste Catherine impliquant des investissements financiers bien plus lourds qui ne sont pas à l'ordre du jour des prochains budgets de la municipalité.

- *Il serait tout de même judicieux d'étudier les problèmes de sécurité et de vitesse sur la rue Ste Catherine au niveau des carrefours des rues Champclairot, Gaillard et Texier.*

Le Conseil de quartier rédige une fiche de proximité pour lancer une instruction au sein des services techniques.

- *Où en est-on de l'implantation d'un rond-point au carrefour entre l'avenue de Limoges et les rues V.Haüy, R. Poincaré, M. Berthelot ?*

Cet aménagement n'est plus à l'ordre du jour. En revanche, dans la révision du Plan local d'urbanisme, il est réservé un emplacement pour l'implantation d'un rond-point sur l'avenue de Limoges, au niveau du carrefour des rues du Fief Joly et de la Vallée Guyot.

- *Certains riverains indiquent vouloir se rendre sur les lieux où l'aménagement est déjà en place pour se rendre compte de son efficacité. Est-il possible d'attendre un retour de leur part avant de lancer le projet de manière définitive ?*

A. DEFAYE répond qu'il est envisageable d'attendre un retour si celui-ci est réalisé dans les meilleurs délais.

- *Quand l'aménagement sera-t-il opérationnel ?*

A priori en début d'année prochaine.

Concernant le projet d'ouverture du muret, la Direction des Vies participatives indique que le coût du projet s'élève à 10 000 € TTC (achat et pose de l'équipement, reprise enrobés et ouverture du muret), que le bureau d'études demande la prise en charge par les crédits du Conseil de quartier.

Les coprésidentes font voter le financement par l'ensemble des conseillers présents : le financement est voté à l'unanimité.



### **3/ Point sur les projets des groupes de travail**

#### **1/ Vie quotidienne**

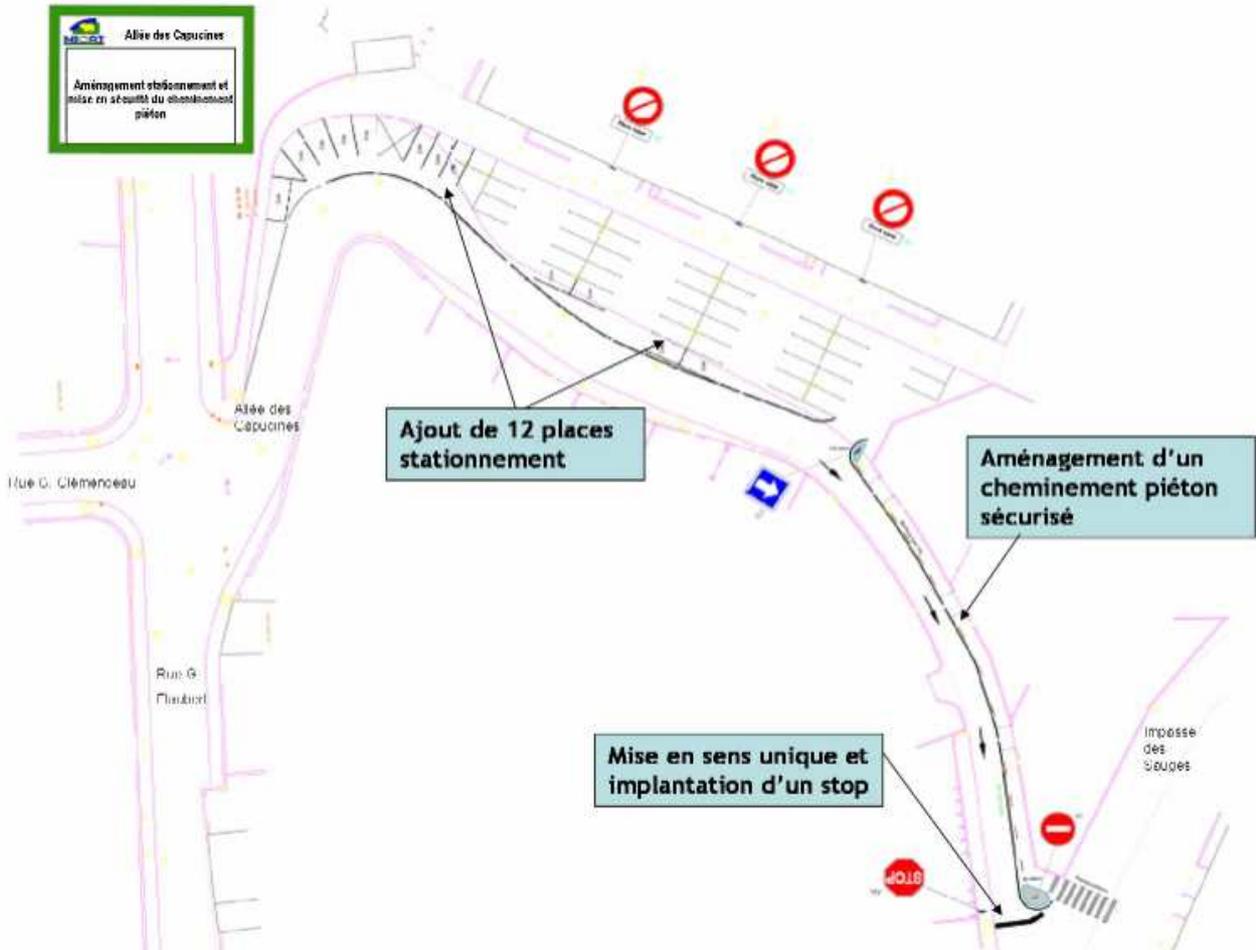
##### **1/ Point sur les dossiers en cours**

Les référents de la commission reviennent sur les différents sujets qui avaient déjà fait l'objet de demandes, lors des derniers Conseils de quartier.

##### **- Allée des Capucines**

Lors du dernier Conseil de quartier, il a été rédigé une fiche de proximité pour étudier la sécurisation du cheminement piéton sur cette allée. En parallèle à la demande du Conseil, la Confédération syndicale des familles vivant dans les habitats collectifs de l'allée avait fait une

demande à la municipalité d'augmenter le nombre de places de stationnement devant la résidence.



La proposition d'aménagement présentée répond aux sollicitations du Conseil de quartier et des riverains :

- sécurisation du cheminement piéton
- augmentation du nombre de places de stationnement devant l'immeuble d'Habitat Sud Deux-Sèvres.

Cet aménagement suppose également la mise en sens unique d'une partie de l'allée (descente vers la Place G. Clopeau).

#### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *Un représentant de la Confédération des familles indique que l'ajout de 12 places est un peu limité. Ce manque de stationnement cause de réels problèmes de voisinage, cet ajout ne les résoudra pas. Ne serait-il pas possible de créer un espace de stationnement sur l'ancienne usine de tabac qui est située à proximité de la résidence ?*

F. MICHEL précise que ce terrain n'est pas une propriété de la ville et qu'un projet d'opération immobilière est toujours en cours.

A. DEFAYE ajoute qu'il y a peut-être un travail à engager avec le service de médiation et que la municipalité n'a pas vocation à prévoir 2 à 3 places de stationnement pour chaque Niortais. Il existe un problème de partage de l'espace sur ce secteur et c'est la raison pour laquelle le Conseil de quartier s'engage sur la mise en sécurité du déplacement des piétons en priorité.

- *Pourquoi ne mettrait-on pas l'allée en sens unique tout du long de la rue?*

A. DEFAYE répond que la proposition du bureau d'études voirie a été réalisée après analyse des déplacements, des pratiques. On peut faire confiance aux techniciens et aux membres de la commission Vie quotidienne qui avait validé le projet en premier lieu avant présentation au Conseil.

La Direction des Vies participatives indique qu'il est demandé le financement du projet par le Conseil de quartier à hauteur de 4 000 € (installation de barrières et aménagement d'un sens unique). Le financement est voté à l'unanimité.

Avant de mettre en place l'aménagement, les riverains de la rue vont être informés du projet et auront une vingtaine de jours pour prendre contact avec la Direction des Vies participatives et demander des précisions, rencontrer un technicien,...

- **Rue G. Lasseron, demande du Foyer des Genêts :**

La municipalité a été contactée par les résidents du Foyer de vie des Genêts, certains représentants sont présents à la réunion. Dans leur courrier, les résidents font part de leur grande satisfaction de l'aménagement d'accessibilité réalisé en 2009 et remercient le Conseil de quartier pour la prise en charge du financement. Ils font également une demande d'installation de tables supplémentaires dans le bas du bassin d'orage, les équipements actuels n'étant pas accessibles pour les résidents en fauteuil ou ayant des difficultés pour se déplacer.

La Direction des Vies participatives a recueilli les avis de différents services techniques pour s'assurer de la faisabilité du projet :

- Le service des espaces verts est favorable,
- Le service d'assainissement de la CAN (qui a en charge la gestion des bassins d'orage).

Un avis favorable est émis par ces services, avec les conditions suivantes :

- le mobilier retenu doit être léger et résistant à l'eau
- le projet pourra se réaliser si le Conseil de quartier peut en assurer le financement.

Plusieurs rencontres se sont tenues au Foyer avec les résidents pour détailler leur demande puis avec les services techniques pour leur présenter le mobilier et déterminer le lieu précis d'installation de ces nouveaux équipements. Ces tables et bancs répondent aux besoins des résidents du foyer (notamment en termes de hauteur de plateau de la table et d'accès aux tables pour les fauteuils,...).

Ainsi, l'aménagement sera composé de 2 tables, de banquettes et de chaises ainsi que d'une poubelle demandée expressément par les résidents.

De plus, dans le courrier du Foyer, il était indiqué que les deux roues motorisées rejoignent le bassin d'orage par le passage prévu pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le bureau d'études voirie a élaboré un aménagement avec des barrières qui ne permet plus le passage en deux-roues motorisés.

**Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *Il serait peut-être judicieux de communiquer sur l'existence de cet équipement aux autres foyers accueillants des personnes à mobilité réduite.*

La co-présidente fait voter la prise en charge du financement de l'aménagement par le conseil de 4500 € TTC. Les conseillers votent pour à l'unanimité.

**2/ Autres dossiers**

\* **Les 4 tables de ping-pong** sont installées sur les 4 aires de jeu du quartier.

\* **Rue Massujat – Abords du collège** : le service éclairage public de la Direction des Espaces Publics a lancé une étude et reviendra vers le Conseil de quartier, quand il pourra être fait une proposition d'aménagement lumière.

\* **Rue de Champommier** : les enrobés des trottoirs ont été réalisés dans l'été, l'installation des barrières et le marquage des places de stationnement sont prévus pour la mi-octobre. Il sera nécessaire de voir si à l'issue de l'aménagement les barrières et marquages ont l'effet escompté.

\* **Reprise du revêtement du passage derrière la piscine** : réalisé début septembre.

\* **Aire de Champommier** : implantation de bancs et de poubelles pour répondre à la demande des lycéens. Il est rédigé une fiche de proximité pour lancer une instruction.

\* **Distributeurs de poches déjections canines** : il est proposé un vote de principe dans l'attente de la validation des services pour la prise en charge du financement de 3 distributeurs pour poches à déjection canines par le conseil. Le Conseil de quartier disposant d'une enveloppe d'investissement encore conséquente, il est possible de financer ce projet.

La co-présidente fait voter la prise en charge du financement par le conseil. Les conseillers votent pour à l'unanimité. Il est rédigé une fiche de proximité.

\* **57 Impasse Brun-Puyrajoux** : les riverains ont demandé (requête relayée par M. FOURNIER) que l'éclairage de leur impasse soit révisé pour un système plus adapté. Le service éclairage public propose un éclairage avec 3 lanternes sur les supports existants et le remplacement de la lanterne existante.

Cette impasse est également un cheminement piéton et cyclable pour rejoindre la rue G. Clémenceau et la rue Pierre Curie.

Le service éclairage public demande la prise en charge du financement de l'aménagement par le conseil : 3 800 € TTC.

La co-présidente fait voter la prise en charge du financement par le conseil de 3800 € TTC. Les conseillers votent pour à l'unanimité. Il est rédigé une fiche de proximité.

\* **Carrefour G Zédé – Rue Baigne-Cannes** : les riverains et usagers du secteur demandent l'implantation d'un passage piétons sur un itinéraire très pratiqué par les écoliers (Groupe scolaire G Sand et Collège Ph. de Commynes). Il est rédigé une fiche de proximité.

## **2/ Vivre ensemble**

### **1/ Action prévention et sécurité dans les déplacements**

En partenariat avec les lycées du plateau de Champommier et plus particulièrement le lycée professionnel G. Barré, Prévention MAIF, Prévention MACIF, la Préfecture des Deux-Sèvres, les membres de la commission Vivre ensemble souhaitent mettre en place un événement autour du thème du « Partage de la rue » et de la sécurité routière.

Ce projet est prévu le mercredi 6 avril 2011, de 10h à 18h, sur le secteur de Pissardant à proximité du lycée G Barré.

#### **L'idée de départ :**

Sur ce secteur, la cohabitation des usagers de tous les équipements recevant du public (établissements scolaires, de formation, piscine, aire de jeux, stade,...) s'avère parfois complexe en terme de déplacement et de partage de la route.

L'idée revient donc d'organiser un événement sur le secteur en question pour sensibiliser les différents usagers à cette problématique, sous forme d'animations (projection de film, reconstitution d'accident avec intervention des pompiers, présence d'organismes avec stands toute la journée, club de roller, BMX,...)

Ce projet est mis en place avec de nombreux partenariats :

- Les partenaires financiers (la Ville de Niort via le Conseil de quartier et le Conseil Régional, sous réserve)
- Les partenaires techniques (les services techniques de la Ville de Niort, L'automobile Club des Deux-Sèvres, un cascadeur professionnel, MACIF Prévention, Police Nationale, la Préfecture des Deux Sèvres, Prévention MAIF, la Protection civile, les Pompiers du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), une association de BMX, le club de Roller de Niort)
- Les partenaires associés (Lycée Paul Guérin, Lycée Gaston Barré, Centre socioculturels, l'AFPA, l'IUT section Hygiène et sécurité.

En amont de la journée du 6 avril, les membres de la commission souhaitent projeter le film pour les conseillers de quartier au cours d'une soirée spéciale. Ce film qui a pour thème la reconstitution d'un accident, dure 20 min. Sa projection sera suivie d'un débat.

### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- *C'est une très bonne idée que la mise en valeur du partage de la rue. Il faudrait, d'ici le 6 avril trouver une solution pour concrétiser l'aspect « débat avec les usagers ».*

La commission « Vivre ensemble » indique qu'il y aura un budget à attribuer à ce projet (maximum 2500 €) en début d'année 2011 et qu'il est nécessaire de s'engager dès maintenant auprès des différents prestataires très sollicités. Les membres demandent par conséquent un accord de principe du Conseil de quartier pour poursuivre leur action et concrétiser le projet. Le Conseil de quartier donne un accord favorable.

### **2/ Tournoi ping-pong à Goise-Champommier-Champclairot**

Le projet est en cours, maintenant que les tables sont installées en extérieur sur les 4 aires de jeux. La commission souhaite cependant concentrer son énergie sur l'organisation de la journée du 6 avril, cet autre projet viendra ensuite.

## **3/ Aire de jeux de Massujat**

- **Retour en images sur l'inauguration de l'aire de jeux** qui a eu lieu le 18 septembre dernier. Certains conseillers regrettent de ne pas avoir été témoins ce jour-là de l'utilisation de ces jeux par des enfants vivant avec un handicap. Les co-présidentes précisent que les associations qui avaient participé au groupe de travail, étaient invitées à cette inauguration. En dehors du président de l'association Autisme 79, il n'y avait pas d'autres représentants.

De plus, selon certains conseillers, la presse locale n'a pas suffisamment fait écho du caractère spécifique de cette aire, accessible à tous.

A. DEFAYE propose que ce soit le groupe de travail qui devienne le vecteur de cette information.

Les membres du groupe de travail indiquent cependant que dès son ouverture, l'aire de jeux a rencontré un large succès et s'en félicitent.

- **Concernant le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche** : le bureau d'études des espaces verts propose une première rencontre le 17 novembre prochain, à 17h30 (à l'hôtel de ville) pour engager les réflexions sur le projet.

Les co-présidentes indiquent que si certains conseillers souhaitent intégrer le groupe de travail pour cette nouvelle phase, ils sont les bienvenus.

## **4/ Ecologie urbaine**

### **1/ Identification des arbres fruitiers d'autrefois**

Le groupe de travail Ecologie urbaine a reçu 8 demandes pour des identifications de pommiers et de poiriers. Mais des diverses raisons, une seule personne était encore disponible pour cette action en septembre et l'activité de l'association des croqueurs de pommes, partenaire de l'opération, est en suspens à l'heure actuelle. Le résultat du projet n'est par conséquent pas très « fructueux ».

### **2/ Troc-plantes, le dimanche 17 octobre**

Les membres rappellent la tenue du troc-plantes, annoncé cette année sous le nom de « Troc au jardin », le dimanche 17 octobre, de 13h30 à 18h.

Plusieurs partenaires, dont notamment EIVE pour la mise à disposition de BRF (bois raméal fragmenté), seront présents.

## 5/ Point sur le budget du Conseil de quartier de 2010

Investissements	Fonctionnement
<b>Votés :</b> Revêtement derrière piscine : 10 000 € Tables ping-pong : 8 800 € Sécurisation cheminement piétons rue de Champommier : 9 500 € Gaillard-Abbé de l'Épée : 10 000 € Allée Capucines : 4 000 € Éclairage imp Brun-Puyrajoux : 3 800 € Mobilier au bassin d'orage : 4 500 € Distributeurs poches déjections canines : ??? € <b>Total : 47 000 €</b>	<b>Votés :</b> CSC Goise-St Florent (Course+nuits blanches) : 1200 € Pot Assise dans la ville : 250 € Marché sylvestre : 2200 € <b>Total : 3650 €</b>

## 4/ Informations et questions diverses d'actualité

### 1/ Nouveau(x) membre(s) au bureau ?

Suite au départ de T. WELTER et en raison de l'absence permanente de Mme HILLERET-MENARD, les membres du bureau proposent qu'une ou 2 nouvelles personnes soient intégrées au bureau. La Direction des Vies participatives enverra un message à l'ensemble des membres du conseil de quartier pour connaître les volontaires.

[Depuis la tenue du Conseil et l'envoi du message, Marie-Cécile BALOGÉ s'est portée volontaire et sera invitée au prochain bureau.]

### 2/ Maison du Développement durable - 9 octobre (retour en images)

### 3/ Réunion publique présentation des aménagements en centre-ville : au Méga-CGR, jeudi 21 octobre à 20h30

### 4/ Assemblée plénière des Conseils de quartier : samedi 20/11

### 5/ Rappel dates Conseil Municipal et du Conseil CAN

#### Conseil municipal

\* Lundi 17 décembre à 18h

#### Conseil de la CAN

\* Lundi 22 novembre, 17h30 (Salle des Fêtes de Chauray)

\* lundi 13 décembre (Noron)

### 6/ Prochaines dates prochaines dates du CQ

#### Bureaux, 18h30, Mairie de Quartier :

Jeudi 9 décembre

Jeudi 17 mars

Mercredi 25 mai

#### Conseils de quartier, 20h :

Jeudi 20 janvier, CSC 2 Champs

Mercredi 6 avril, CSC Goise-St Florent

Mercredi 22 juin, CSC Goise-St Florent

La séance est levée à 23h15.